



BULLETIN D'INSCRIPTION
15^e Rencontre
du livre de l'Est
Ecrivains et éditeurs
9 et 10 mars 2019

dans le cadre de la
38^e FOIRE AUX VIEUX PAPIERS
 Salle des Verreries
 FAINS-VEEL

Nom et raison sociale : -----

Adresse complète : -----

Tél. : ----- Mail : -----

Merci de nous envoyer votre bibliographie par mail

DROITS D'EMPLACEMENT

- Les emplacements seront à la disposition des exposants le samedi 9 à compter de 8h00. Ils devront être libérés le dimanche soir
- L'installation est obligatoire avant 9h00 le samedi 9 mars

1 emplacement avec 1 table (2 M) 10 €

REGLEMENT

- L'accès du hall sera interdit aux véhicules
- Pour sortir de l'enceinte de la manifestation, les exposants devront porter le badge qui leur sera remis à leur arrivée

- Assurance : l'organisateur à souscrit un contrat de responsabilité civile générale au cas où une faute pourrait lui être reprochée. L'exposant fait de son affaire l'assurance de ses marchandises et de son matériel. Il renonce à tous recours contre l'organisateur sauf faute caractérisée de sa part

- Le soussigné accepte l'animation dans l'enceinte de la foire et s'engage à ne pas nuire à la bonne marche de cette manifestation en restant à la disposition du public pendant les heures d'ouvertures

Samedi 9 mars de 9h00 à 18h00
Dimanche 10 mars de 9h30 à 17h00

CONDITIONS FINANCIERES

Règlement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : **Bar-le-Duc Animations**

LE PRESENT BULLETIN D'INSCRIPTION NE SERA PRIS EN CONSIDERATION QUE S'IL EST ACCOMPAGNE DU REGLEMENT.

VOTRE PAIEMENT SERA DEPOSE EN BANQUE APRES LA FOIRE AUX VIEUX PAPIERS

En cas d'annulation par l'exposant, dans les 15 jours précédents l'ouverture du salon, le règlement du stand versé sera retenu pour frais de dossier.

A
 Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Pour tout autre renseignement :

BAR-LE-DUC ANIMATIONS
Frédérique BOULANGER
 7 rue Jeanne d'Arc 55000 Bar le Duc
 Tél. : 03 29 79 69 47
 Mail : barleduc.animations@wanadoo.fr
<https://www.facebook.com/barleduc.animations>

A RETOURNER AVANT LE 1^{er} FEVRIER 2019